

Les rythmes scolaires à Villaz

Rentrée 2014



Objectifs pédagogiques de la réforme

- ✓ permettre aux enfants de mieux apprendre, en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année
- ✓ favoriser la réussite de tous les élèves
- ✓ mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes d'apprentissage et de repos des enfants
- ✓ privilégier les moments de la journée où ils sont les plus attentifs

Dans la pratique

- ✓ Le temps scolaire hebdomadaire obligatoire est de 24 heures, partagé en 9 demi-journées, sur 36 semaines.
- ✓ La journée de travail scolaire ne doit pas excéder 5 h 30
- ✓ La demi-journée ne doit pas excéder 3 h 30.
- ✓ La pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

Les 3 heures du mercredi matin allègent la semaine et donnent lieu au

Temps d'activités périscolaires ou TAP



Décret du **8 mai 2014** : possibilité de rassembler ces 3 heures sur une demi-journée soit 8 demi-journée et demi au lieu de 9 ou proposer un raccourcissement des vacances scolaires

Participation de l'Etat ou CAF

Pour 2014, reconduction du fonds d'amorçage : **50 euros** par enfant

Si création d'une structure d'accueil (ALSH) agréée par Jeunesse et Sports : 54 euros supplémentaires par enfant

Soit maximum 104 euros par enfant

Pour Villaz

Financement uniquement basé sur 50 euros par enfant

Nombre d'enfants scolarisés : 370 soit **18'500 euros** pour l'année



Décret du **8 mai 2014**

Reconduction sur 2015 - Les modalités encore inconnues

Enfants concernés par la réforme

Environ 367 enfants scolarisés

Le nombre prévu d'enfants participant aux TAP est estimé à environ 250 (aux alentours de 70 % des effectifs) mais cela reste encore difficilement quantifiable avant le retour des inscriptions.



L'enfant et son environnement



Responsabilité enseignants

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30-11h30 / 13h30 - 15h45
Mercredi : 8h30-11h30



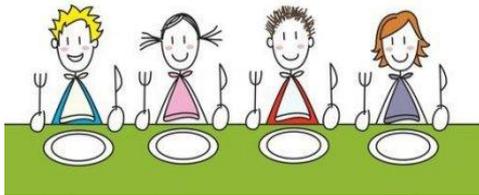
15h45-16h30



Temps Activités Périscolaires (TAP)

Responsabilité mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Facultatifs et gratuites



Responsabilité mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Pas de cantine le mercredi



Responsabilité AEL

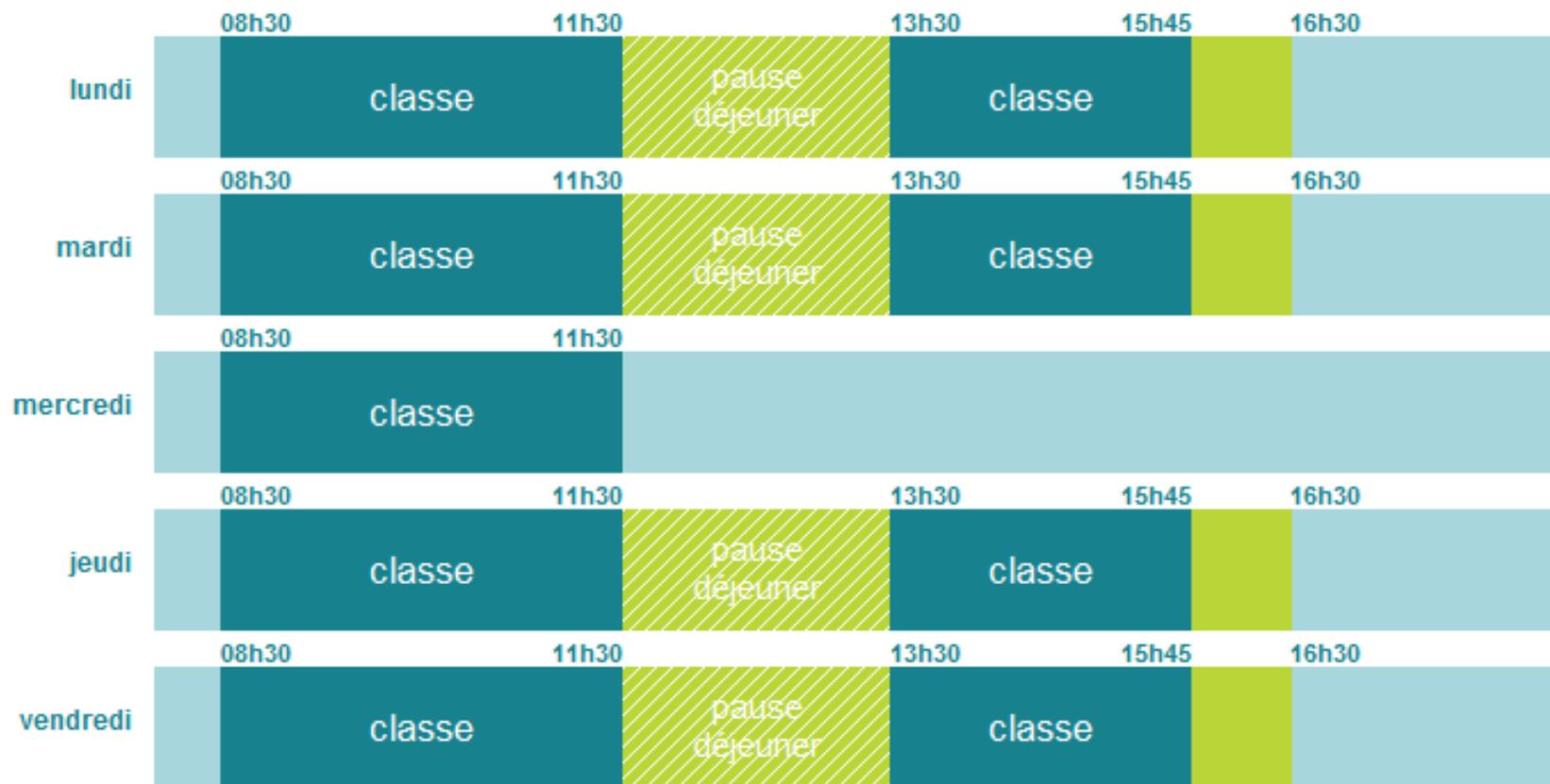
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
7h30-8h30 / 16h30-18h30
Mercredi
7h30-8h30 / 11h30-12h30



Responsabilité association

Activité extrascolaire payante

Situation à Villaz pour la rentrée 2014



 Temps scolaire
 Activités périscolaires

 Les horaires et la nature des activités qui ont lieu après la classe (atelier, garderie, étude surveillée...), organisées par la mairie, vous seront communiqués dès que possible.

Situation à Villaz pour la rentrée 2014

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Horaires	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30	16h30-18h30
Acteur	Garderie périscolaire	Ecole	Cantine	Ecole	TAP mairie	Garderie périscolaire
Participation	Facultatif sur inscription	Obligatoire	Facultatif sur inscription	Obligatoire	Facultatif et gratuit	Facultatif sur inscription

Mercredi

Horaires	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-12h30	11h30-18h30
Acteur	Garderie périscolaire	Ecole	Garderie périscolaire	Centre de loisirs avec cantine
Participation	Facultatif sur inscription	Obligatoire	Facultatif sur inscription (heure incompressible)	

Situation à Villaz pour rentrée 2014

Des acteurs travaillant en concertation

- Un comité de pilotage créé à Villaz dès janvier 2014 pour la mise en place de cette réforme
- Un comité de pilotage spécifique CCPF : création d'un PEDT

Moyens humains engagés pour cette réforme :

- 12 animateurs municipaux et 1 coordinateur des rythmes
- 2 institutrices volontaires
- Intervenants extérieurs engagés pour proposer des activités plus spécifiques
- Intervenants ponctuels bénévoles tels que les anciens combattants, pompiers...
- De nouvelles tâches pour le personnel communal (fiches de paie, coordination du personnel, gestion des inscriptions)

Moyens matériels:

- Achats de fournitures pour les activités et de mobilier éventuel
- 3 espaces ludiques en cours d'acquisition
- Un logiciel de gestion des inscriptions enfants aux TAP, géré par la mairie

Budget prévisionnel pour la mise en place de ces rythmes sur la rentrée 2014-2015

Dépenses investissements : 7'500 euros logiciel / **4'500 euros** jeux éducatifs

Dépenses fonctionnement : estimées à environ 78'000 euros

- Un coordinateur rythmes scolaires à temps partiel
- Augmentation des heures du personnel communal
- Intervenants extérieurs
- Report des heures de ménage non faites par le personnel communal sur prestataire extérieur

Subvention de l'Etat : 18'500 euros pour l'année scolaire 2014-2015 car 50 euros pour 370 enfants

Au final, un coût pour la mairie d'environ **190 euros** par enfant

Il est important de préciser que si le nombre d'enfant est trop élevé et que de nouveaux recrutements doivent se faire, une participation financière des parents est à envisager...

La proposition concrète

La thématique

Garder un fil rouge tout au long de l'année :

5 périodes de vacances à vacances, autour des **5 continents**

2 septembre au 17 octobre 2014				
AFRIQUE	ASIATIQUE	OCEANIE	AMERIQUE	EUROPE

La majorité des activités durant les séquences seront liées au continent

Une collaboration avec le Château de Bon Attrait permettra de proposer occasionnellement un repas sur la thématique du continent

La proposition concrète

Le planning

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Lundi										
Mardi	Intervenant									
Jeudi								Intervenant		
Vendredi							Intervenant			

Classes élémentaires : 1 intervenant pour 18 enfants

10 groupes de 18 enfants = 180 enfants encadrés

Eveil corporel – groupe 1	1 animateur communal	GS 3 Bas
Eveil corporel – groupe 2	1 animateur communal	GS 3 Bas
Sports – groupe 1	1 animateur communal	Cour/Salle psychomotricité
Sports – groupe 2	1 animateur communal	Cour/Salle psychomotricité
Autour du livre – groupe 1	1 animateur communal	Bibliothèque (à valider)
Autour du livre – groupe 2	Pascale Debruères - Conteuse	Bibliothèque (à valider)
Activités manuelles – groupe 1	1 animateur communal	2 salles GS3 étage
Activités manuelles – groupe 2	1 animateur communal	2 salles GS3 étage
Espaces ludiques – groupe 1	1 animateur communal	GS2
Espaces ludiques – groupe 2	1 animateur communal	GS2
Intervenant	A trouver	A définir

La proposition concrète

Informations complémentaires

- Chaque groupe changera ensuite d'activité en décalant les groupes vers la droite après chaque séquence
- L'idée sera de proposer à l'ensemble des enfants de l'année au moins deux interventions d'animateurs extérieurs
- Les groupes seront constitués par nos soins et selon les classes et âge des enfants
- Il ne sera pas possible de choisir les activités à la carte et le groupe dans lequel sera l'enfant - Une inscription aux TAP = un contenu et un planning géré par nos soins

La proposition concrète

Le planning maternelles

Encadrement : 1 animateur pour 14 enfants

5 animateurs soit 70 enfants avec possibilité d'ajouter 2 animateurs supplémentaires (passent de l'élémentaire à la maternelle suivant inscriptions) soit 98 enfants

- Le groupe des animatrices de maternelles (2 enseignantes volontaires, 3 ATSEM) va travailler sur une proposition de planning et d'activités en lien avec les besoins de l'enfant
- Les lieux prévus sont les salles du groupe 4 pour ne pas perturber les enfants

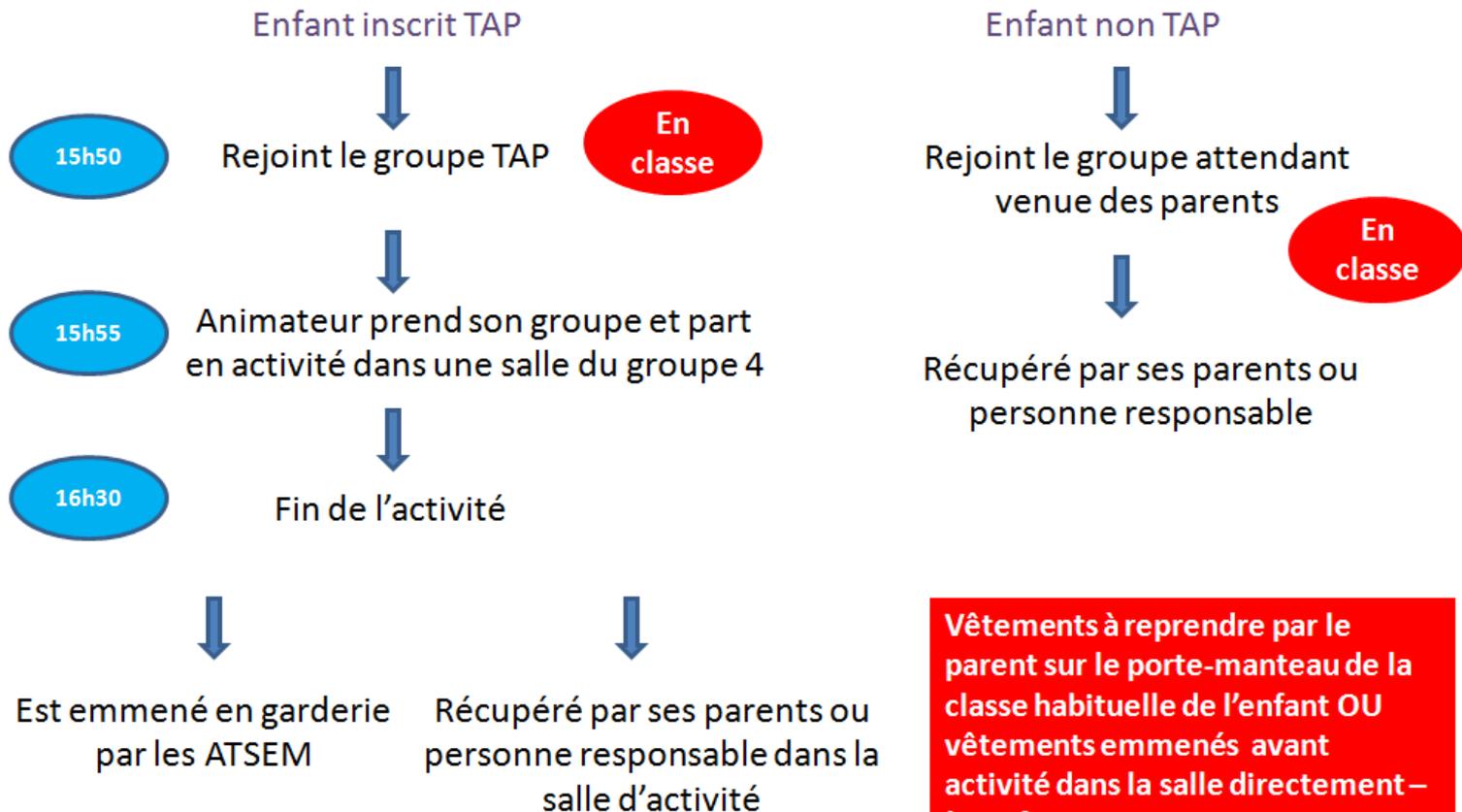
La proposition concrète

Les passages entre école et TAP

Maternelles

Fin école à 15h45

Enseignant pointe sa liste journalière pour séparer les groupes dans la classe



Vêtements à reprendre par le parent sur le porte-manteau de la classe habituelle de l'enfant OU vêtements emmenés avant activité dans la salle directement – à confirmer

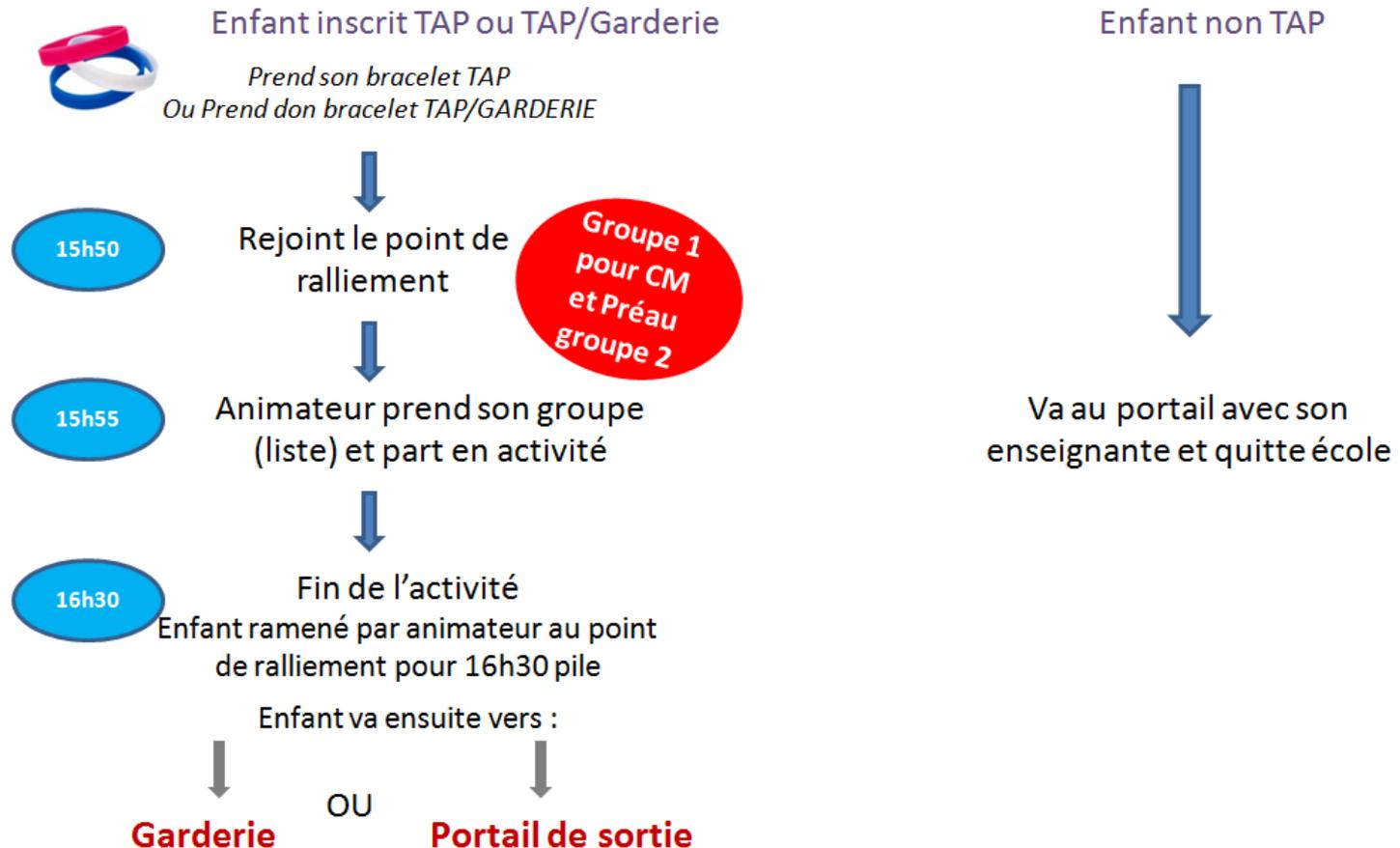
La proposition concrète

Les passages entre école et TAP

Primaire

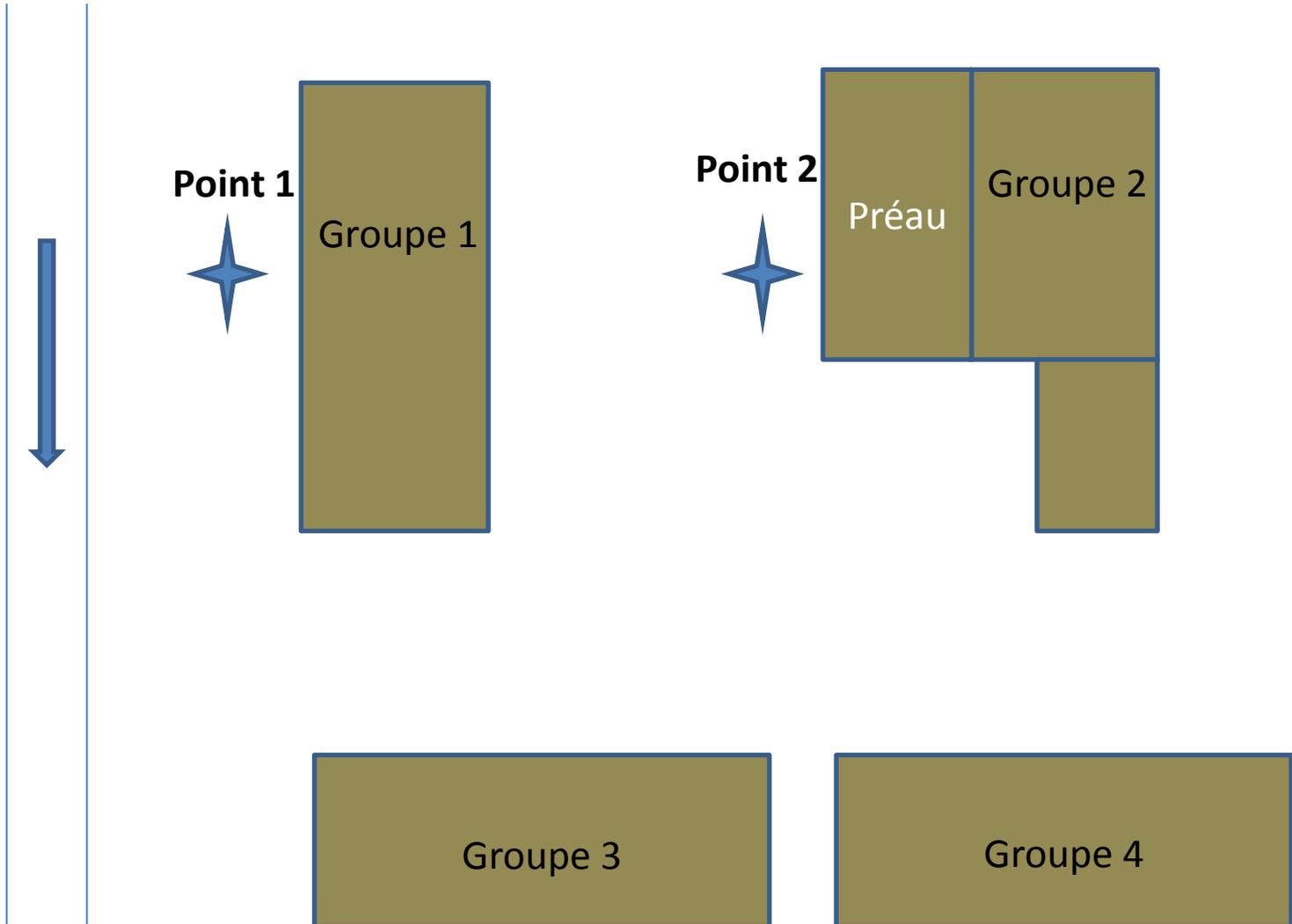
Fin école à 15h45

Liste participation TAP par classe sera affichée avec sur lignage si garderie après



La proposition concrète

Les passages entre école et TAP



Les associations du village

FJEP

Judo > horaires avancés à valider

Arts plastiques > idem

Cirque > cours supplémentaires le mardi soir à partir de 16h00 (à confirmer)

Club des Sports

Escalade le lundi > 16h00 au lieu de 17h00 (à confirmer)

Les prochaines étapes

Pour la mairie:

- Installer et tester le logiciel de gestion périscolaire pour gérer les groupes et les inscriptions TAP
- Recruter un intervenant musique et du personnel supplémentaire suivant les inscriptions
- Mettre en place avec les intervenants occasionnels volontaires et bénévoles les modalités de participation éventuelles
- Finaliser les achats de fournitures liées aux TAP et recevoir les kits espaces ludiques

Pour les parents:

- Remettre à la mairie impérativement avant le **vendredi 11 juillet** le formulaire d'inscription TAP pour la première période (02.09.14 au 17.10.14)
 - 1 formulaire par enfant
- Prendre connaissance du règlement intérieur TAP diffusé prochainement



Vos questions et remarques